

A l'occasion de la réunion des partenaires du 21 janvier dernier, **Philippe Arraou** a souligné l'importance de faire évoluer l'exercice professionnel vers le conseil. C'est chose faite depuis la Loi Macron et son article 62. Aujourd'hui, l'expert-comptable peut développer son activité de conseil auprès d'entreprises qui n'ont pas besoin de ses services en matière comptable.

Cette démarche « globale conseil » conduit le Conseil supérieur à envisager l'organisation d'un évènement, la « **Journée du conseil** ». Il est nécessaire de rappeler tous les types de conseils qu'apportent les experts-comptables aux entreprises. Cette journée permettra de donner une cohérence aux actions et à la communication du Conseil supérieur ; **de moins en moins comptable de plus en plus expert.**

Les partenaires de la profession sont invités à participer à cette journée, étant, sur bien des sujets, un complément indispensable à la mission de conseil de l'expert-comptable.

Cette journée, arrêtée dans son principe, n'est pas encore formalisée. Les partenaires sont invités à faire part de leurs suggestions, aussi bien sur la forme de cette journée, leur participation et leurs attentes en retournant le présent document.

Société : _____
Prénom – Nom : _____
Adresse mail : _____

Selon vous, la participation des partenaires à la journée du conseil est-elle nécessaire ?

Oui Non

Si oui envisagez-vous d'y participer ?

Oui Non



Si oui, sous quelle forme participerez-vous ?

En simple participant, en prenant la parole (atelier, débat, ...), en proposant des démonstrations...

Vous avez des suggestions... Exprimez-les !

Merci de retourner ce document avant le 7 mars 2016 à :

Mme Agnès Delemer
CSOEC – Journée du Conseil
19 rue Cognacq-Jay – 75341 Paris Cedex 07
Mail : adelemer@cs.experts-comptables.org

En copie à Mme Anne ROUSSET
APAR
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret
Mail : arousset@apar.fr